

RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**LYCEE SAINT PIERRE
FOURIER**

Exercice clos au 31 Août 2019

LYCEE ST PIERRE FOURIER
Siège social : 10 QUINQUIES, RUE DES CASERNES
70103 GRAY CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/08/2019

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Association LYCEE ST PIERRE FOURIER relatifs à l'exercice clos le 31/08/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Association LYCEE ST PIERRE FOURIER à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La provision pour dépréciation, antérieurement constituée, concernant le prêt accordé à l'association « Le Petit Pierrot », a été reprise cette année. Cette opération est décrite dans la note « Faits Marquants de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels. La provision n'existe plus à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

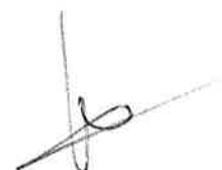
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BESANCON, le 06 Février 2020
Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT BFC,
Commissaire aux comptes



Jérôme WEXSTEEN
Associé Responsable Technique

Bilan
OGEC SAINT PIERRE FOURIER GRAY CEDEX
Exercice 2018 / 2019



	ACTIF	Val. Brute	Amor. & Prov.	Val. Nette	Val. Nette n-1
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 090,34	25 284,47	8 805,87	9 539,87
	Frais d'établissement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits	1 430,17	1 430,17		
	Autres	32 660,17	23 854,30	8 805,87	9 539,87
	Avances et acomptes				
	Provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 321 182,03	3 496 273,12	824 908,91	885 212,44
	Terrains (Y compris Agencements et aménagements de terrains)				
	Constructions sur sol propre	1 598 500,86	1 258 769,07	339 731,79	391 345,73
	Constructions sur sol autrui	1 408 021,04	1 129 525,37	278 495,67	263 529,04
	Installations techniques, matériel et outillage	1 251 757,22	1 058 376,10	193 381,12	197 268,19
	Autres immobilisations corporelles	60 382,91	49 602,58	10 780,33	10 970,26
	Immobilisations corporelles en cours	2 520,00		2 520,00	22 099,22
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRÊT A USAGE)				92 070,00	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 922,72		10 922,72	11 599,60	
Participations	10 922,72		10 922,72	10 799,60	
Créances rattachées à des participations					
Autres Titres immobilisés					
Prêts					
Autres				800,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 366 195,09	3 521 557,59	844 637,50	998 421,91	
COMPTE DE LIAISON					
STOCKS ET EN COURS					
AVANCES ET ACOMPTES VERSEES SUR COMMANDES	35 571,85		35 571,85		
CREANCES	156 437,24	31 453,14	124 984,10	80 982,11	
Usagers (familles, élèves)	75 196,13	31 453,14	43 742,99	26 064,13	
Personnel et organismes sociaux				6 000,00	
Etat et autres collectivités publiques	32 087,00		32 087,00		
Autres	49 154,11		49 154,11	48 917,98	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	907 070,65		907 070,65	913 160,19	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	17 443,84		17 443,84	6 243,45	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 116 523,58	31 453,14	1 085 070,44	1 000 385,75	
TOTAL DE L'ACTIF	5 482 718,67	3 553 010,73	1 929 707,94	1 998 807,66	

Bilan
OGEC SAINT PIERRE FOURIER GRAY CEDEX
Exercice 2018 / 2019



	PASSIF	Val. Brute	Amor. & Prov.	Val. Nette	Val. Nette n-1
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES	1 339 402,33		1 339 402,33	1 277 434,98
	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	1 512 527,23		1 512 527,23	1 440 982,08
	Valeur du patrimoine intégré	175 365,86		175 365,86	175 365,86
	Fonds statutaires				
	Apports sans droit de reprise	74 431,84		74 431,84	74 431,84
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
	Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	1 262 729,53		1 262 729,53	1 191 184,38
	ECARTS DE REEVALUATION SUR BIEN SANS DROIT DE REPRISE				
	RESERVES				
	Réserves statutaires				
	Réserves pour investissement				
	Réserves de trésorerie				
	Autres réserves				
	REPORT A NOUVEAU	- 163 547,10		- 163 547,10	- 128 489,67
	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 9 577,80		- 9 577,80	- 35 057,43
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	455 134,81	261 280,81	193 854,00	290 956,55
	FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE				
Apports avec droit de reprise					
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	180 160,69		180 160,69	183 370,95	
ECARTS DE REEVALUATION SUR BIEN AVEC DROIT DE REPRISE					
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON	274 974,12	261 280,81	13 693,31	15 515,60	
Subventions d'équipement					
Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement					
Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	274 974,12	261 280,81	13 693,31	15 515,60	
Autres subventions d'investissement					
DROITS DES PROPRIETAIRES (PRÊT A USAGE)				92 070,00	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 794 537,14	261 280,81	1 533 256,33	1 568 391,53	
PROVISIONS	PROVISIONS	42 027,00		42 027,00	49 065,00
	Provisions pour risques				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	32 027,00		32 027,00	39 065,00
	Provisions pour gros entretien	10 000,00		10 000,00	10 000,00
	Autres provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	42 027,00		42 027,00	49 065,00	
FD	FONDS DEDIES				



	PASSIF	Val. Brute	Amor. & Prov.	Val. Nette	Val. Nette n-1
DETTES	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETAB. DE CREDIT	218 607,32		218 607,32	244 775,60
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS DES USAGERS	22 259,90		22 259,90	13 830,00
	DETTES FOURNISSEURS	36 051,87		36 051,87	31 982,73
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	36 761,40		36 761,40	31 781,43
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS	4 968,00		4 968,00	
	AUTRES DETTES	15 352,12		15 352,12	12 220,90
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	20 424,00		20 424,00	46 760,47
	COMPTE DE LIAISON				
	DETTES	354 424,61		354 424,61	381 351,13
	TOTAL DU PASSIF	2 190 988,75	261 280,81	1 929 707,94	1 998 807,66

Compte de résultat
OGEC SAINT PIERRE FOURIER GRAY CEDEX
Exercice 2018 / 2019



COMPTE DE RESULTAT		Montant	Montant n-1	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 347 427,68	1 398 201,47	- 4 %
Participation des familles		554 131,06	572 767,55	- 3 %
Participations de l'Etat et des collectivités publiques		432 943,20	508 694,87	- 15 %
Ventes de produits et marchandises, travaux, études			147,40	- 100 %
Produits des activités annexes		169 039,42	113 397,97	49 %
Subventions d'exploitation		44 975,68	38 346,38	17 %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		107 115,60	88 761,30	21 %
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Autres produits de gestion courante		39 222,72	76 086,00	- 48 %
CHARGES D'EXPLOITATION		1 346 148,88	1 421 529,72	- 5 %
Achats de marchandises		5 311,38	12 007,62	- 56 %
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements		354 902,07	378 277,44	- 6 %
Variation de stocks				
Autres charges externes		202 513,46	191 016,86	6 %
Impôts, taxes et versements assimilés		26 813,05	32 947,96	- 19 %
Salaires et traitements		370 839,88	417 542,36	- 11 %
Charges sociales		152 065,48	179 278,00	- 15 %
Dotations aux amortissements des immobilisations		157 912,35	143 008,04	10 %
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant		22 916,99	12 870,47	78 %
Dotations aux provisions		32 027,00	39 065,00	- 18 %
Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges de gestion courante		20 847,22	15 515,97	34 %
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		1 278,80	- 23 328,25	- 105 %
TOTAL 3	Remboursement des frais sur opérations faites en commun	1 305,25	2 017,28	- 35 %
TOTAL 4	Quote-part des frais sur opérations faites en commun		18 785,00	- 100 %
PRODUITS FINANCIERS		4 626,03	5 834,27	- 21 %
De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés		4 626,03	5 834,27	- 21 %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES		1 792,04	2 110,01	- 15 %
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		1 792,04	2 110,01	- 15 %
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER		2 833,99	3 724,26	- 24 %
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		5 418,04	- 36 371,71	- 115 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS		50 710,71	2 425,89	1 990 %
Sur opérations de gestion		8 710,71	2 425,89	259 %

Compte de résultat
OGEC SAINT PIERRE FOURIER GRAY CEDEX
Exercice 2018 / 2019



	COMPTE DE RESULTAT	Montant	Montant n-1	Variation
	Sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	42 000,00		
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	65 706,55	1 111,61	5 811 %
	Sur opérations de gestion	43 819,92	1 111,61	3 842 %
	Sur opérations en capital	21 886,63		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 14 995,84	1 314,28	- 1 241 %
TOTAL 9	Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives			
	TOTAL DES PRODUITS	1 404 069,67	1 408 478,91	0 %
	TOTAL DES CHARGES	1 413 647,47	1 443 536,34	- 2 %
	EXCEDENT OU DEFICIT	- 9 577,80	- 35 057,43	- 73 %

PRECISIONS SUR LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE

I. INFORMATIONS GENERALES

1) IDENTIFICATION DE L'OGEC : OGEC SAINT PIERRE FOURIER

- Une Ecole, primaire et maternelle : St Pierre Fourier à la rue des Casernes à Gray
- Un collège
- Un lycée d'Enseignement professionnel avec un secteur de formation initiale et un secteur de formation par apprentissage (UFA)
Le collège et le lycée sont également situés rue des Casernes à Gray

2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Une avance de trésorerie a été consentie à l'association « le p'tit Pierrot » dans le cadre de la nouvelle structure petite enfance. Cette avance se présente sous forme de prêt à hauteur de 50 000€ remboursable sur 10 ans. A ce jour, le compte présente un solde de 42 000€, un remboursement partiel a été effectué en 2014/2015.
- Une provision sur ce prêt a été constituée à hauteur de 42 000€ car les capitaux propres de l'association du « P'tit Pierrot » sont négatifs.
- Cette avance est définitivement perdue. Une perte exceptionnelle de 42000€ a été constatée avec une reprise de la provision correspondante.
- La fermeture de l'école située sur la commune d'Arc les Gray. Une sortie des actifs pour cette entité a été effectuée.

3) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Néant

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) DUREE ET DATES DE L'EXERCICE COMPTABLE :

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.



2) REFERENTIEL COMPTABLE :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/08/2019 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et Règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations) et en appliquant la Nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'Etat (édition 2016) définie par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

3) DEROGATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

La région de Franche Comté et le département de Haute Saône ont subventionné au cours des exercices antérieurs divers travaux d'entretien, de réfection et divers petits équipements qui comptablement s'apparentent à des charges d'exploitation. Ces dépenses sont immobilisées et amorties conformément aux conventions signées avec ces collectivités locales, à savoir:

- Au minimum 5 ans pour les équipements
- Au minimum 10 ans pour les bâtiments

4) CHANGEMENTS COMPTABLES :

Un changement de méthode a été effectué sur la dépréciation des créances familles. Elles sont désormais provisionnées à 100% à compter de l'exercice 2018/2019.

III. NOTES SUR LE BILAN :

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires (coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction).

Les frais d'acquisition des immobilisations sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations. Ils comprennent les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation.

Un tableau des mouvements des immobilisations est joint (cf. TABLEAU I).

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations.



Les bâtiments font l'objet d'une décomposition, chaque composant suivant un plan d'amortissement qui lui est propre.

TAUX D'AMORTISSEMENT HABITUELLEMENT PRATIQUES

Immobilisation ou composant	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Equipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

Un tableau des mouvements des amortissements est joint (cf. TABLEAU II).



2) IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRET A USAGE) :

L'Ogec dispose de locaux mis à sa disposition gratuitement dans le cadre d'un prêt à usage. Conformément à la note du CNC (Centre national de la comptabilité) du 13 mars 2007, cet avantage économique a fait l'objet d'une valorisation et d'une comptabilisation dans les termes suivants :

Bâtiment situé à Gray

Le prêt à usage signé pour une durée de 20 années à compter du 01/01/2001 permet à l'Ogec de disposer gratuitement de bâtiments représentant une surface de 1881 m². La valeur à neuf de cet ensemble immobilier est évaluée à : 1881 m² x 1200 €, soit 2 257 K€.

Le droit d'usage gratuit a été évalué à partir de cette estimation de valeur à neuf de 2 257K€ x 1.5 % par année de jouissance pour l'ensemble de la durée du prêt à usage, soit 20 années. La valeur totale de ce droit, soit 609.44 K€, a fait l'objet d'un enregistrement à l'actif dans le compte « immobilisations grevées de droit » (compte 2280) avec en contrepartie l'enregistrement pour un montant équivalent des droits des propriétaires dans les « autres fonds associatifs » (compte 2291).

L'amortissement du droit d'usage gratuit n'a pas d'incidence sur le résultat :

- La dotation aux amortissements est constatée dans le compte 8610 (emploi des contributions volontaires en nature) par la contrepartie d'une diminution du compte 2280 ;
- En sens inverse, les droits des propriétaires (compte 2291) diminuent par la contrepartie d'un compte 8710 (prestations en nature).

3) DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF :

Un tableau des mouvements des dépréciations est joint (cf. TABLEAU III).

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances des familles parties sont comptabilisées en clients douteux et provisionnées à 100%.

4) ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES :

Un état des créances et des dettes ventilées par échéance est joint (cf. TABLEAU IV).



5) EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

En cas de moins-value latente, une dépréciation doit être constatée.
Un tableau des valeurs mobilières de placement est joint (cf. TABLEAU V).

6) FONDS ASSOCIATIFS :

Un tableau des mouvements des fonds associatifs est joint (cf. TABLEAU VI).

Subventions d'investissement :

En application du règlement CRC 99-01, les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « fonds associatifs sans droit de reprise » qui font partie des fonds propres ou « fonds associatifs avec droit de reprise » qui font partie des autres fonds associatifs, en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale. Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes « fonds associatifs sans droit de reprise ».

Droit de reprise pratiquée sur 2018/2019 : €

Les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par l'association sont inscrites au passif du bilan dans la rubrique correspondante et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement du bien financé.

Droit d'amortissement des subventions non renouvelables sur 2018/2019 : €

7) PROVISIONS :

Un tableau des mouvements des provisions est joint (cf. TABLEAU VII).

Provisions pour indemnité de départ à la retraite :

La provision a été évaluée au 31/08/2019 à 32 027€.

Provisions pour gros entretien :

Il reste donc au 31/08/2019 : 10000€ de provision pour gros entretiens correspondant à des travaux de toiture sur les bâtiments restauration-hébergement.



IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1) INFORMATION GENERALE :

Le total des charges pour 2018/2019 est de 1 416 647.47€ et le total des produits est de 1 404 069.67€ dégageant un résultat déficitaire de 9 577.80€.

Le chiffre d'affaires correspond à la somme des ventes de produits et marchandises, des prestations de services (participations des familles et participations publiques) et des produits des activités annexes.

2) EFFECTIF EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE :

Le nombre d'ETP pour 2018/2019 est de : 15.99

3) REMUNERATION DES DIRIGEANTS :

Au titre de l'exercice, l'Ogec a versé à ses dirigeants les rémunérations brutes suivantes :

- Total des rémunérations brutes annuelles hors avantages en nature: 64256€
- Total des avantages en nature bruts : 8012€
- Total des rémunérations : 72268€

4) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Mention des honoraires dans l'annexe : doit figurer dans l'annexe des comptes (annuels) le montant total, pour chaque commissaire aux comptes, des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, en séparant (PCG, art. 833-14/4) :

- Les honoraires afférant à la certification des comptes : 7 890.39€
- De ceux afférant, le cas échéant, aux autres services : 1 121.58€ pour la certification de l'UFA

5) RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS A L'EXERCICE :

Application du principe de spécialisation des exercices comptables.

Si les montants sont significatifs, l'Ogec donne dans l'annexe des précisions sur la nature et le montant des :

- Produits et charges imputables à un autre exercice : produits constatés d'avance



- (passif) et charges constatées d'avance (actif),
- Charges à payer et produits à recevoir rattachés aux postes de dettes et de créances.

6) CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

Si les montants sont significatifs, l'Ogec donne dans l'annexe des précisions sur la nature et le montant des :

- Produits exceptionnels :
Ils s'élèvent pour 2018/2019 à 50 710.71€ correspondant à un solde de formation continue pour 7529€, une reprise sur provision exceptionnelle afférant à la perte sur créance du Petit Pierrot pour 42 000€.
- Charges exceptionnelles. :
Elles s'élèvent à 65 706.55€ correspondant à la perte sur créance du Petit Pierrot pour 42 000€ ainsi qu'une sortie d'actif du bâtiment Arc les Gray pour 21 886€.



INFORMATIONS DE GESTION (TABLEAUX A USAGE INTERNE)
(ne doivent pas figurer dans l'annexe)

- Evolution des effectifs scolarisés
- Tarifs pratiqués & participations de l'Etat et des collectivités (par élève et par an)
- Détail des emprunts en cours
- Surfaces à disposition de l'établissement
(bâties / non bâties ; pédagogiques / pastorale / restauration / internat / locaux administratifs / techniques... ; surfaces non utilisées...)
- Répartition des effectifs par fonction et par service



TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Virements poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Autres immobilisations incorporelles	34 090,34				34 090,34	
	TOTAL I	34 090,34	0,00	0,00	0,00	34 090,34	
CORPORELLES	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)					0,00	
	Constructions	Sur sol propre	1 595 893,14	2 607,72		1 598 500,86	
		Sur sol d'autrui	1 379 584,13	32 205,08	80 582,30		1 331 206,91
	Installations techniques, matériel et outillage		1 239 728,33	102 992,63	14 149,62		1 328 571,34
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements	15 916,42	1 884,90	3 769,96		14 031,36
		Matériel de transport	3 000,00				3 000,00
		Matériel de bureau et informatique	40 571,41	2 241,60	4 130,86		38 682,15
		Mobilier	6 440,78	990,43	2 761,87		4 669,34
	Immobilisations corporelles en cours						0,00
	Avances et acomptes sur immobilisations						0,00
TOTAL II		4 281 134,21	142 922,36	105 394,61	0,00	4 318 661,96	
PRÊT A USAGE	Immobilisations grevées de droit	293 598,00	0,00	0,00	0,00	293 598,00	
FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participations	10 799,60	123,12			10 922,72	
	Autres titres immobilisés					0,00	
	Prêts et autres immobilisations financières	42 000,00		42 000,00		0,00	
	TOTAL IV		52 799,60	123,12	42 000,00	0,00	10 922,72
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		4 661 622,15	143 045,48	147 394,61	0,00	4 657 273,02	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU II)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements poste à poste	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Autres immobilisations incorporelles	24 550,47	734,00			25 284,47
	TOTAL I	24 550,47	734,00	0,00	0,00	25 284,47
CORPORELLES	Agencements et aménagements de terrains					
	Constructions	Sur sol propre	1 188 458,05	56 168,45		1 244 626,50
		Sur sol d'autrui	1 136 401,00	39 462,82	58 695,67	1 117 168,15
	Installations techniques, matériel et outillage		1 038 203,60	60 821,91	14 149,62	1 084 875,89
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements	15 916,42		3 769,96	12 146,46
		Matériel de transport	3 000,00			3 000,00
		Matériel de bureau et informatique	30 230,53	5 004,23	4 130,86	31 103,90
		Mobilier	5 811,40	302,69	2 761,87	3 352,22
	TOTAL II	3 418 021,00	161 760,10	83 507,98	0,00	3 496 273,12
	TOTAL GENERAL (I + II)		3 442 571,47	162 494,10	83 507,98	0,00

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF (TABLEAU III)

OBJET DES DEPRECIATIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations : • Incorporelles • Corporelles • Financières	42 000,00		42 000,00	0,00
	Stocks et en-cours				
	Comptes usagers (familles, élèves)	25 370,06	22 916,99	16 833,91	31 453,14
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	TOTAL	67 370,06	22 916,99	58 833,91	31 453,14
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation financières exceptionnelles				



ETAT DES ECHEANCES DES DETTES ET SÛRETÉS RÉELLES CONSENTIES (TABLEAU IV)

DETTE	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE			Montant des SÛRETÉS RÉELLES consenties (en €)
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	78 424,89	19 422,00	59 002,89		
Emprunts et dettes financières divers	140 182,43	7 274,56	7 383,33	125 524,54	
Sous-total dettes financières	218 607,32	26 696,56	66 386,22	125 524,54	
Dettes fournisseurs	36 051,87	36 051,87			
Dettes fiscales et sociales	36 761,40	36 761,40			
Dettes sur immobilisations	4 698,00	4 698,00			
Autres dettes	58 036,02	58 036,02			
Sous-total autres dettes	135 547,29	135 547,29	0,00	0,00	
TOTAL DETTES	354 154,61	162 243,85	66 386,22	125 524,54	

TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (TABLEAU V)

(en €)	à la clôture (31/08/N)						à la clôture précédente (31/08/N-1)					
Type de titre	Nombre	Valeur d'achat	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value latente	Moins-value latente	Nombre	Valeur d'achat	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value	Moins-value latente



TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS ASSOCIATIFS (TABLEAU VI)

FONDS ASSOCIATIFS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture de l'exercice
FONDS PROPRES	Valeur du patrimoine intégré	175 365,86			175 365,86
	Fonds statutaires				0,00
	Apports sans droit de reprise				0,00
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				0,00
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	1 191 184,38	71 545,15		1 262 729,53
	Total FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE (1)	1 366 550,24	71 545,15	0,00	1 438 095,39
	Réserves statutaires				
	Réserves pour investissements				
	Réserves de trésorerie	3 985,50			3 985,50
	Autres réserves				
Total RESERVES (2)	3 985,50	0,00	0,00	3 985,50	
Report à nouveau (3)	-128 489,67	-35 057,43		-163 547,10	
Résultat (4)	-35 057,43		-25 479,63	-9 577,80	
TOTAL FONDS PROPRES (I) = 1+2+3+4	1 206 988,64	36 487,72	-25 479,63	1 268 955,99	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Apports avec droit de reprise				
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	253 817,29	36 593,10	39 803,36	250 607,03
	Total FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE (5)	253 817,29	36 593,10	39 803,36	250 607,03
	Subventions d'équipement				
	Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement				
	Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	16 672,50		2 979,19	13 693,31
Autres subventions d'investissement					
Total SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUELABLES (6)	16 672,50	0,00	2 979,19	13 693,31	
Droits des propriétaires - PRÊT A USAGE (7)	92 070,00		92 070,00	0,00	
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II) = 5+6+7	362 559,79	36 593,10	134 852,55	264 300,34	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	1 569 548,43	73 080,82	109 372,92	1 533 256,33	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES PROVISIONS (TABLEAU VII)

OBJET DES PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
PROVISIONS	Risques				
	Pensions et obligations similaires	39 065,00	32 027,00	39 065,00	32 027,00
	Gros entretien	10 000,00			10 000,00
	Autres provisions pour charges				
	TOTAL	49 065,00	32 027,00	39 065,00	42 027,00
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation financières exceptionnelles				

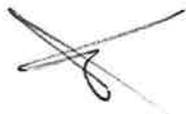


TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS DEDIES (TABLEAU VIII)

FONDS DEDIES	Montant initial	Fonds à engager à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : engagements à réaliser sur ressources affectées	Diminutions : utilisations en cours d'exercice	Fonds restant à engager à la clôture de l'exercice	ECHEANCE		
						≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Subventions de fonctionnement								
Dons manuels affectés								
Legs et donations affectés								
TOTAL								



TABLEAU DES ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL (TABLEAU IX)

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	cumulées	
TOTAL							

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
TOTAL				

